

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES 2023-2024 DE L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)
- 3^{ème} cycle Médecine générale
- Diplôme d'Etat d'Infirmiers de Bloc Opératoire (DE IBO)
- Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

Membres en exercice : 43
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-26-17

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2023-2024

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales
Spécialité Médecine Générale

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 18/09/2023
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/2023

La Vice-Présidente en charge
de la Formation

Françoise PEYRARD

I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée de 3 ans (4 ans à compter de novembre 2023) qui se décompose en une phase socle (un an), une phase d'approfondissement (2 ans) et une phase de consolidation (un an, à compter de novembre 2023).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Education, le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3eme cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3eme cycle des études de médecine.
- ✓ Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ Premier recours, urgence
- ✓ Relation, communication, approche centrée patient
- ✓ Approche globale, prise en compte de la complexité
- ✓ Education, prévention, santé individuelle et communautaire
- ✓ Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient
- ✓ Professionnalisme

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 3 phases précitées.

I.1 – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE »

I.1.1 PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités (PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement.

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités

(PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG avec participation programmée des étudiants aux entretiens de prise en charge des patients présentant des urgences psychiatriques.

I.1.2 PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle).

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers.
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant. En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

Un stage libre sur une liste proposée par le DMG, (de préférence en ambulatoire auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG).

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de pa phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en médecine polyvalente intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polypathologique; «Dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

2° Un stage couplé en santé de la femme et de l'enfant:

« – soit auprès d'au minimum deux praticiens agréés maîtres de stages universitaires dont l'un au moins à titre principal en gynécologie médicale, en gynécologie-obstétrique, en pédiatrie ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître de stage universitaire et dans un lieu hospitalier (agréé à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique, et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale) ou un lieu extra-hospitalier (agréé à titre principal en médecine générale);

« – soit dans un ou plusieurs lieux hospitaliers agréés à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale.

«Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation en santé mentale maternelle, en consultation maïeutique, en consultation en service de protection maternelle et infantile, et dans des lieux de stages extra-hospitaliers agréés seront intégrées aux obligations de service si ces consultations sont accessibles.

3° Un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement.

4° Un stage libre accompli de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique:

« – soit auprès de deux à trois praticiens agréés maîtres de stage universitaires;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) agréés maîtres de stage universitaires et dans un lieu hospitalier agréé au moins à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation d'addictologie, en Centre médico-psychologique (CMP) et dans des lieux de stage extra-hospitaliers agréés seront incluses si elles sont disponibles au cours du stage.

Les services agréés pour ce stage libre devront être adaptés à l'exercice ultérieur de la médecine générale notamment concernant la santé de l'enfant et de l'adolescent, la santé de la femme, la santé mentale et la santé du sujet âgé. Selon le projet professionnel de l'interne un stage en dehors de ces thématiques prioritaires sera possible.

I.1.3 PHASE DE CONSOLIDATION (2 SEMESTRES)

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

2 stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, accomplis auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés en médecine générale.

Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4^e année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fera par reconduction après accord des deux parties.

Pour autant, les étudiants doivent pouvoir bénéficier de 2 stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions, de mésentente professionnelle, ou d'un projet professionnel nécessitant un autre terrain de stage...

Le stage en secteur ambulatoire de niveau 3:

1. Est suivi sur le plan pédagogique par un praticien maître de stage universitaire spécifiquement agréé pour cette phase, en accord avec les critères d'agrément listés ci-après;

2. Est effectué dans un ou des lieux agréés à titre principal en médecine générale, comportant nécessairement un médecin thésé en exercice; si celui-ci n'est pas le praticien maître de stage des universités agréé, il a la charge de la supervision selon le 6^e alinéa de l'article R 6153-1-2 du code de la santé publique;

3. A des modalités pratiques définies par la convention-type d'accueil en stage ambulatoire de docteurs juniors de médecine générale définie par arrêté;

4. Permet la réalisation de demi-journées dédiées et adaptées au projet professionnel de l'interne, lui permettant de découvrir d'autres modes d'exercice et de se former à la coordination des parcours de soins. Il s'agit notamment, mais de façon non exclusive: les réseaux de soins (équipes mobiles gériatriques, équipes mobiles de soins palliatifs...), les hôpitaux de proximité, les EHPAD, ou d'autres structures de soins dans lesquelles il pourrait être amené à exercer ou avec lesquelles il pourrait être amené à coordonner le parcours de soins des patients;

5. Permet au docteur junior de participer à la permanence des soins ambulatoires lorsque son MSU et/ou le médecin thésé en charge de sa supervision y participent également.

B. – Par dérogation, dans le cadre de son projet professionnel, indiqué dans son contrat de formation défini à

l'article R. 632-26 du code de l'éducation, un étudiant peut demander à accomplir un stage en secteur hospitalier ou en secteur extra-hospitalier, en lien avec son projet professionnel à la place d'un des deux stages en soins ambulatoires de niveau 3. En cas de demande d'un stage hospitalier ou extra-hospitalier, les conditions et modalités d'un tel stage seront validées par le coordonnateur local du DES de médecine générale, la commission locale de coordination de la médecine générale et le directeur de l'Unité de formation et de recherche.

-Ce stage sera effectué:

1. Soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale;
2. Soit auprès d'un à deux praticien(s) et dans un lieu hospitalier agréés pour le(s) premier(s) à titre principal en médecine générale, et pour le second au moins à titre complémentaire en médecine générale.

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission locale de coordination.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires (et dès que possible pour les stages hospitaliers).

I.2 - ENSEIGNEMENT HORS STAGE

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant repose sur le **tutorat** individuel et de groupe. L'organisation des enseignements de la 4^e année seront rédigés ultérieurement.

[Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié).

L'enseignement est dispensé sous forme :

I.2.1_D'enseignements « hors stages » obligatoires

- Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé

I.2.2_De formations facultatives

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

I.2.1.a_Les GEP

Les Groupes d'Echange de Pratiques regroupent 9 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (Soit **63 h**). Les travaux de recherche que l'interne produit alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur. **Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 3 ans de la formation.**

La présence aux GEP est obligatoire.

I.2.1.b Les séances de tutorat individuel

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 6 h chaque année par interne : deux entretiens de tutorat (2h), lecture et corrections des travaux (4h), soit **18 h** sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Les entretiens de tutorat individuels sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ de superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ de les « finaliser » lorsque il estime que les échanges ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de réflexion sur les thèmes abordés.
- ✓ d'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.

Son appréciation est primordiale lors des commissions d'évaluation de phase.

I.2.1.c Les ateliers d'enseignement hors stage

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale,
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ Diagnostic éducatif et d'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.
- ✓ Des notions d'inter professionnalité et de travail avec les autres professions médicales ou paramédicales

Liste des ateliers d'enseignement hors stage :

- Séminaire accueil
- Traces écrites d'apprentissage + Bibliographie
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du membre inférieur et supérieur
- Santé de la femme
- Gestes gynécologiques
- Santé de l'enfant 1 et 2
- Relation médecin Patient 1, 2 et 3 : consultations simulées
- Thèse 1, 2 et 3
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du rachis, infiltrations
- Réévaluation de la prescription : mieux prescrire
- Violences intra familiales
- Inégalité sociale en santé
- Nomenclature et certificats
- Interprofessionnalité Médecin Pharmacien 1 et 2
- Gestion de l'entreprise médicale
- Décision médicale partagée

Cette liste pourra être aménagée si besoin.

La présence aux ateliers est obligatoire. Elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

I.2.2.a La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

I.2.2.b Le Forum de l'installation

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, par les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP, est obligatoire même en cas d'affectation hors subdivision. Les enseignements non validés pour absences légales (congés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) seront gérés au cas par cas par le coordonnateur de la discipline et la Commission pédagogique du DMG. Pour les semestres de disponibilité, l'interne devra rattraper les ateliers non réalisés.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire pour les formations non obligatoires.

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur et la commission de validation de la phase d'approfondissement est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II-Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

II.1 LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire. Elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant le jury de phase socle réunissant des enseignants de la discipline, les tuteurs concernés, le coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par

la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

La validation s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT. Il doit comprendre :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH du 1^o semestre et l'évaluation intermédiaire du 2^o semestre
- La production d'un RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validé par le tuteur
- La production d'autres types de traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, en formation...
- La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 2 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- Un CV de présentation

NB : Les 4 familles de situation de la phase socle doivent être abordées par les traces écrites :

- Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, poly morbidité à forte prévalence
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/fréquents/exemplaires
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties
- Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

Elle se traduit par la signature d'un **CONTRAT de FORMATION** entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- le projet de thèse, dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation)

En cas de non-validation de la phase socle (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé choisi par la commission pédagogique, pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

II.2 LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4^{ème} semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Elle s'appuie sur les éléments déposés dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- 5 fiches de validation des stages par les MSU et MSH + l'évaluation intermédiaire du dernier semestre
- La production de 3 RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validée par le tuteur
- La production d'autres types traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, une formation...
- La rédaction de 6 comptes rendus de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 6 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- 3 traces de SODEV (supervision par observation directe avec enregistrement vidéo)
- La thèse (ou fiche de thèse en attendant les textes de la 4^o année)

Ce portfolio permet de recenser les preuves du développement des apprentissages au niveau attendu selon le référentiel métier (6 compétences dans les 11 familles de situation)

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché (selon les possibilités d'offre de stage, majoritairement en médecine polyvalente).

II.3 VALIDATION DE PHASE DE CONSOLIDATION

Les modalités seront précisées ultérieurement

II.4 LA VALIDATION DU DES

Ne se fait qu'après la validation des phases précédentes

La commission d'évaluation de la dernière phase composée des enseignants de la discipline, des tuteurs concernés, du coordonnateur local (ou son adjoint) se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés.

Sont convoqués les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

La commission d'évaluation du DES est réunie à la fin du dernier semestre de la formation. Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences de MG,

- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (*points forts / points à améliorer*),
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec les membres de la commission sur le contenu du portfolio.

II-Validation du DES de médecine générale

(Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017)

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Au minimum 3 **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** validés par le tuteur. Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins vécues, dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.
- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :

1° *Quelles étaient mes attentes avant le début du stage*

2° *Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage*

3° *Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés)*

4° *Ce que je dois améliorer*

5° *Une synthèse. Dans quelles compétences j'ai progressé*

- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.
- Les **6 évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).
- La **fiche de thèse validée par la commission recherche**.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoire » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

Le mémoire du DES est constitué par l'ensemble du portfolio du DES (évaluation du portfolio).

- b) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio) a lieu au cours du dernier semestre d'internat.**

Seuls les internes ayant validés la phase d'approfondissement pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation du DES. Cette commission qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois (ils devront prendre une nouvelle inscription).

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

IV - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

Tableaux I - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE SOCLE

(Année 1)

2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier Séminaire accueil	S1		7		7	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr PITHON
1	Atelier RSCA + Bibliographie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr BERNARD
1	Atelier Membre supérieur et inférieur	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD-OLAGNE
1	Atelier gynécologie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
1	Atelier gestes gynécologie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
1	Atelier Santé de l'enfant 1	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BERTRAND_JAR ROUSSE Dr CHARRUEL
TUTORAT											
1	Tutorat (entretien individuel)	S1		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stages	S1					Evaluation des compétences				
	TOTAL SEMESTRE 1 :			37.5		36.5					

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		9		9	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier RMP 1	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
2	Atelier thèse 1	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr VAILLANT-ROUSSEL
2	Atelier thèse 2	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr VAILLANT-ROUSSEL
2	Atelier Rachis infiltration	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr VICARD-OLAGNE
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stage	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		
	TOTAL SEMESTRE 2 :			24		23					

Tableaux II - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE
PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 2)
2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		15		15	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier RMP 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	Atelier Thèse 3	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr VAILLANT-ROUSSEL
1	Atelier Prévention 1 Dé-prescrire	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr RICHARD
1	Inégalité sociale en santé	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr ROUGE – Dr HIDALGO
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stages	S1					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30		29					

Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Prévention 3 Violences intra familiales	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr LAPORTE – Dr ROUGE
2	Santé enfant 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERTRAND JARROUSSE Dr CHARRUEL
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux III - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 3)

2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr TANGUY
ATELIERS											
1	Atelier Nomenclature et Certificat	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TEISSIERES
1	Atelier Interpro Méd Pharma 1	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON – Dr TANGUY
1	Atelier Interpro Med Pharma 2	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON – Dr TANGUY
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
1	Stages et gardes	S1					Evaluation des compétences				
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Entreprise Médicale	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TESSIERES
2	Atelier RMP 3	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences				
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux IV - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE DE CONSOLIDATION (Année 4) (à partir de 2026-2027)

2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S2		18		18	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	La pratique médicale dans le territoire 1	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
1	La pratique médicale dans le territoire 2	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
TUTORAT											
1	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		
	TOTAL SEMESTRE 2 :			33		32					

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Ma pratique médicale dans le territoire 3	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		
STAGES ET GARDES											
2	Stage et garde	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		
	TOTAL SEMESTRE 2 :			20		19					

*La validation des enseignements sera validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

Tableau V - Liste des enseignements optionnels recommandés – DES MEDECINE GENERALE
(Année 1, 2, 3 et 4)
2023-2024

Enseignements optionnels recommandés		
Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)	Participation à cette journée recommandée chaque année	8h (par an)
Forum de l'installation	Présence à au moins un forum dans le cursus est recommandé	8h
Initiation à la recherche quantitative		2h
Initiation à la recherche qualitative		2h
Forum de thèse		2h



**UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Diplôme d'Etat d'Infirmiers de Bloc
Opératoire (DE IBO)**

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 18/09/23

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/23

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned below the text of the Vice-President's role.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable pédagogique de la formation : Responsable Pédagogique IBODE: Mr Christophe VERRIER
 Responsables Universitaires de la formation : Professeur GUY Laurent (P.U. - P.H.) / Docteur Roger ERIWAN (P.H.)

Contact en scolarité :
scola.paramedicale.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TP	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Accès à la salle d'examen	<p>L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour le parcours 1. Pour les parcours 2, 3, 4, en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.</p> <p>En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>Assiduité aux enseignements : L'article 21 de l'arrêté du 27 avril 2022 précise les éléments suivants :</p> <p>« La participation de l'apprenant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Le directeur de l'école peut, sur production de pièces justificatives et dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences avec dispense des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels au-delà de la franchise prévue au précédent alinéa. Il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants. »</p> <p>L'assiduité des apprenants est contrôlée par une liste d'émargement par demi-journée lors des activités pédagogiques au sein de l'Université, et par une attestation de présence pour les stages.</p> <p>Toutes les absences durant les activités pédagogiques doivent être justifiées. Un justificatif devra être transmis au Service de la Scolarité Formations Paramédicales de l'UFR Médecine et des Professions Paramédicales, ainsi qu'au secrétariat de la formation dans les 48 heures. Tout congé pour une raison de maladie, de maternité ou pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical. Les dispositions du code du travail relatives à la durée minimale des congés maternité doivent être respectées. Une franchise maximale de cinq pour cent de la durée totale de la formation peut être accordée, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels et des stages.</p> <p>L'apprenant ou alternant devra toutefois présenter les épreuves de validation des blocs de compétences. Au-delà de la franchise maximale de cinq pour cent, les stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage dans le même type de stage et dans la mesure du possible au sein du même lieu. Cette disposition s'applique à l'ensemble des apprenants et alternants, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.</p> <p>Le directeur de l'école peut, sur production de pièces justificatives et dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences avec dispense des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels au-delà de la franchise prévue au précédent alinéa. Il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants. »</p> <p>L'assiduité des apprenants est contrôlée par une liste d'émargement par demi-journée lors des activités pédagogiques au sein de l'Université, et par une attestation de présence pour les stages.</p> <p>Toutes les absences durant les activités pédagogiques doivent être justifiées. Un justificatif devra être transmis au Service de la Scolarité Formations Paramédicales de l'UFR Médecine et des Professions Paramédicales, ainsi qu'au secrétariat de la formation dans les 48 heures. Si l'empêchement est motivé par une raison de force majeure, les apprenants doivent fournir dans les 2 jours suivant le début de l'absence un justificatif au secrétariat de la formation. Leur situation sera examinée par le Comité Pédagogique. Toute demande d'absence programmée de l'apprenant doit faire l'objet d'une demande transmise au minimum 48 heures avant cette absence et d'une autorisation d'absence par le Responsable Pédagogique.</p> <p>Le statut « défaillant » est affecté à tout apprenant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal. Le statut « défaillant » entraîne le non calcul de la moyenne au semestre, et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année. Les apprenants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de cinq jours ouvrés (réduit à deux jours ouvrés pour les apprenants en alternance) pour justifier leur absence auprès de la scolarité. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.</p> <p>A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des apprenants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.</p> <p>Le Comité pédagogique apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'apprenant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ; - Événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'apprenant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie). <p>Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient au Responsable Pédagogique d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.</p> <p>Les apprenants interrompant leurs études pour un congé de maternité ou d'adoption peuvent les reprendre l'année suivante. Les enseignements théoriques et les stages validés restent acquis.</p>

Stages	DUREE	PERIODE
SEM 1	315	SEM 1
SEM 2	210	SEM 2
SEM 3	630	SEM 3
SEM 4	490	SEM 4
Total	1645	

Référents stage pour la formation :

CHRISTOPHE VERRIER
Audrey SALZEBER

Validation des stages

Dispositions relatives au stage selon l'article 20 de l'arrêté du 27 avril 2022 :

« La formation en milieu professionnel comprend 47 semaines de stage à réaliser en milieu professionnel.

Une proposition d'organisation des stages avec la répartition des crédits européens est décrite dans le référentiel de formation en annexe III. Les disciplines obligatoires définies dans ce référentiel sont respectées. Six semaines minima permettent à l'apprenant de réaliser des missions d'assistant chirurgical.

Les périodes en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public ou privé, dans un hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux. Pour les apprenants dont la formation est financée par leur employeur, hormis les alternants, un maximum de vingt-trois semaines de la période en milieu professionnel peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel ils travaillaient antérieurement et dans le respect des disciplines obligatoires mentionnées au précédent alinéa et de la présence d'au moins un encadrant infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, les terrains de stage sont agréés par le directeur de l'école en concertation avec l'université. L'agrément précise l'engagement de la structure à mettre à disposition les ressources nécessaires à un apprentissage de qualité, en énonçant notamment la présence de au moins un professionnel infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, les activités proposées en lien avec les compétences à valider, le dispositif d'évaluation prévu et le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, visa de l'Ecole IBO et la structure d'accueil en milieu professionnel ou, le cas échéant, le chirurgien ou la société d'exercice libéral de chirurgiens.

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage, désigne un tuteur de stage infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou chirurgien pour les actes et activités en lien avec la compétence 3 qui assure l'encadrement du stagiaire. »

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. Les apprenants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité (scola.paramedicale.medpha@uca.fr). Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à l'**UFR de Médecine et des Professions Paramédicales** d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'apprenant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la deuxième session.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. L'apprenant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque élément de contenu (EC) pour valider chaque unité d'enseignement. Il n'y a pas de compensation entre EC et unités d'enseignement.

1. Enseignement théorique :

Les sessions « 2^{ème} chance » se déroulent au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours. En cas d'absence ou de non validation à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les apprenants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'apprenant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du bloc de compétences concerné. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

2. Enseignement clinique

À chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'apprenant évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation le portfolio. Les actes et activités en lien avec la compétence 3 sont encadrés et évalués par le chirurgien. Le responsable pédagogique et le formateur de l'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES, Référent du suivi pédagogique de l'apprenant, prennent connaissance des indications portées sur ce support d'évaluation, pour proposer au jury semestriel, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'apprenant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences.

Le document d'évaluation (portfolio) présenté en début de stage pour négocier les objectifs de stage sera utilisé par l'équipe soignante lors de l'évaluation de fin de stage. L'évaluation des stages est réalisée à la fin de chacun d'entre eux selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et des professionnels accueillant des élèves en stage.

L'évaluation des stages effectués dans un bloc opératoire est réalisée par un médecin spécialiste qualifié en chirurgie et un cadre infirmier de bloc opératoire ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ayant encadré l'élève en stage. L'évaluation des autres stages est réalisée par la personne responsable de l'apprenant en stage.

Les fiches d'évaluation de stage sont regroupées dans un portfolio remis à l'apprenant en début de formation. Cet outil permet de faire le lien entre les enseignements théoriques dispensés à l'école et l'enseignement clinique des terrains de stage.

Il est le lien entre l'apprenant, les professionnels de terrain et l'équipe pédagogique. Il permet à l'apprenant d'observer et de tracer sa progression dans l'acquisition et le développement de ses compétences IBODE.

5 / 28

Il permet aux tuteurs et aux professionnels participants à l'encadrement de l'apprenant de connaître le niveau de connaissance et de compétence de l'apprenant.

Il permet aux tuteurs et professionnels participants à l'encadrement d'adapter l'apprentissage en fonction du niveau de compétence, des besoins et des attentes de l'apprenant.

Il permet à l'apprenant de se fixer, avec son tuteur et les professionnels participants à l'encadrement des objectifs d'apprentissages complémentaires et des axes d'amélioration. L'évaluation permet une appréciation de l'apprenant quant à ses connaissances, son comportement, son assiduité et ses capacités professionnelles. Elle repose sur le développement et l'acquisition des compétences IBODE.

MODALITÉS DE COMPENSATION

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Les enseignements de S1/S2 donnent lieu à des sessions d'évaluations. Les sessions « 2^{ème} chance » se déroulent au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours. En cas d'absence ou de non validation à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les apprenants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'apprenant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du bloc de compétences concerné. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

L'apprenant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée. Il n'y a pas de compensation entre unités d'enseignement.

Un bloc de connaissance est acquis :

- Pour valider chaque bloc de compétences, l'apprenant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. (article 30 de l'arrêté du 27 avril 2022).
- Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent.
- En outre, les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas capitalisables ; néanmoins, dans le cadre de l'organisation des examens en deux sessions, la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée peut être conservée entre la première et la deuxième session d'une même année universitaire.
- Toute UE acquise l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences définies à l'annexe II, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel ;

L'organisation des épreuves d'évaluation et des jurys semestriels est présentée au Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales pour les orientations générales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales au début de l'année universitaire et les apprenants en sont informés

La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits est attestée par le jury semestriel présidée par le directeur de l'école et composé :

- Du président de l'université ou son **représentant** ;
- Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical;
- Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire Diplômé d'Etat;
- D'un ou de plusieurs formateurs référents des apprenants infirmiers de bloc opératoire;
- D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les enseignements seront assurés par les :

- Formateurs de l'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES
- Professeurs d'Université et Maîtres de Conférence de l'Université Clermont Auvergne.
- Chirurgiens, médecins anesthésistes, ingénieurs, techniciens biomédicaux du C.H.U. Clermont Ferrand
- Médecins des services du C.H.U. Clermont-Ferrand d'hygiène hospitalière, d'anatomie pathologie, de radiologie.
- Médecins de santé au travail.
- Pharmaciens.
- Cadres de bloc opératoire et IBODE.
- Psychologues, avocats, informaticiens.
- Délégués médicaux.

Pour chaque spécialité, l'enseignement médical est complété par un enseignement infirmier effectué par les Infirmiers de bloc opératoire qui abordent les différentes facettes de la fonction :

- circulant.
- instrumentiste.
- assistance chirurgicale
- gestionnaire.

Références

- Décret n°92-48 du 13 janvier 1992 portant création d'un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, en particulier les articles R 4311-1 à R 4311-15, relatifs à l'exercice professionnel et aux actes professionnels.
- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- Article L43-11-15 du code de la santé publique Modifié par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009- art 63 (V) et par l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 - art.14 relatif à l'inscription à l'ordre des infirmiers.
- Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (JO no 0055 du 6 mars 2014)
- Décret no 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.
- Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, ...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Maquette pédagogique 2023/2024 – 1^{ère} année DE INFIRMIER BLOC OPERATOIRE

Blocs de compétences et compétences visées

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 – Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques.
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne.
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire
	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	C9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

MAQUETTE 1ERE ANNEE DE INFIRMIER BLOC OPERATOIRE

Objectif pédagogique : préparer les infirmières et infirmiers de bloc opératoire à leur exercice professionnel..

SEMESTRE 1												
BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE					MODE D'EVALUATION	PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	SIMULATION	DISTANCIEL			
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5.1 Prévention et gestion du risque infectieux au BO	EC. Gestion du risque infectieux au bloc opératoire	Pr TRAORE - S BOIBESSOT	19	8	0			EVALUATION TERMINALE Analyse cas concret 1 h	octobre	2
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques.	UE.2.1 Sciences médico-chirurgicales	Chirurgie digestive - Pr GAGNIERE	PR GAGNIERE	38	15				EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 4 H	Décembre	4
		UE.2.3 Sciences médico-chirurgicales gynécologiques et urologiques	Chirurgie gynécologique - Pr CANIS et Chirurgie urologique - Pr GUY	Pr GUY - A.SALZEBER	35	6				EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 3 H	Janvier	3
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE 4.1 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	EC. Organisation et fonctionnement des Blocs Opératoires	Dr ERIVAN - C.VERRIER	16	12				EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Trace écrite + restitution orale en séance plénière 3H	Janvier	3
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5.2 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement technologique	Techniques et pratiques en per- et post-opératoire immédiat : environnement stérile - maîtrise des équipements / DM - Les vigilances et réglementation des DM	S. BOISSEBOT - A. SILZEBER	78		13			EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 3 H	Février	6
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne.	UE 3.1 Techniques complexes d'assistance chirurgicale	EC. Les postures chirurgicales	C.VERRIER	6,5	15		1,5		EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Validation du travail écrit 2h	Février	3
		U.E. Stage			315						Février	9
TOTAL SEM 1				578						ECTS	30	

SEMESTRE 2												
BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANT	VOLUME HORAIRE					MODE D'EVALUATION	PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	SIMULATION	DISTANCIEL			
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per- et post-opératoire immédiat en prenant en compte les risques.	UE 2.4 Sciences médico-chirurgicales tête / cou	EC Chirurgie ORL Dr BECAUD - Chirurgie OPH Pr CHIAMBARETTA - Chirurgie maxillo-faciale Pr PHAM DANG	Pr PHAM-DANG S BOIBESSOT	29	4				EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 2 H	Avril	3
		UE 2,5 Sciences médico-chirurgicales cardio thoraxique	EC Chirurgie cardiaque Pr CAMILLERI - Chirurgie vasculaire Dr COUCHET - Chirurgie thoraxique Dr CHADEYRAS	Pr CAMILLERI - A. SALZEBER	44					EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 1,5 H	Juin	3
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE 5.3 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement anesthésique	EC. Généralités en anesthésie	Pr JABAUDON C.VEERMERSCH	17		1,5	7		EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 0,5 H	Juin	1
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique	C1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.	UE 1 Sciences infirmières et bloc opératoire	EC PEC éthique du patient - travail collaboratif - Raisonnement clinique	E. NEUVILLE C. VERRIER	44,5	42				EVALUATION TERMINALE Étude de cas - restitution orale en séance publique - Analyse du raisonnement clinique en situation réelle sur un terrain de stage 14 h	Mai	5
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE 6. Formation, tutorat et développement des Compétences	EC. Andragogie / théories de l'apprentissage / construction d'actions de formation	C. VERRIER	4	4				EVALUATION TERMINALE Construction d'une action de formation et présentation à l'oral en séance publique 3H	Juin	3
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE 7.1 Méthodologie de recherche	EC. Analyse critique d'articles scientifiques	Dr ERIVAN C. VERRIER	4					EVALUATION TERMINALE Lecture critique d'articles scientifiques 3 H	Mai	2
		UE 8 Langues vivantes	Anglais vocabulaire	LR RIBAUD	26					EVALUATION TERMINALE Devoir sur table 1H	Mars	1
			Anglais transmission IBODE en anglais per opératoire		22					EVALUATION TERMINALE Epreuve orale	Avril-mai	1
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE 5.4 Prévention et gestion du risque infectieux	EC. Gestion du risque infectieux / lutte contre les IAS* /	Pr TRAORE S BOIBESSOT	97					EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 4 H	Mai	5
		UE STAGE			210							6
TOTAL SEM 2				556						ECTS	30	

* Enseignement mutualisé avec le diplôme universitaire « hygiène et prévention des infections nosocomiales »

** l'acquisition de cette UE (note > à 10/20 à l'épreuve écrite de 4 heures) et la réussite à l'épreuve écrite du mémoire permettra l'acquisition du diplôme universitaire d'hygiène à la fin des études d'IBODE (convention UFR/CHU)

Remarque : La nature des épreuves des semestres 1 et 2, initiales ou de seconde chance, sont identiques.

ANNEE 1 - SEMESTRE 1			
UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	ECTS
UE5.1 Prévention et gestion du risque infectieux au BO	EC. Gestion du risque infectieux au bloc opératoire	#REF!	#REF!
UE.2.1 Sciences médico-chirurgicales	Chirurgie digestive - Pr GAGNIERE	#REF!	#REF!
UE.2.3 Sciences médico-chirurgicales gynécologiques et urologiques	Chirurgie gynécologique - Pr CANIS et Chirurgie urologique - Pr GUY	#REF!	#REF!
UE 4.1 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	EC. Organisation et fonctionnement des Blocs Opératoires	#REF!	#REF!
UE5.2 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement technologique	Techniques et pratiques en per- et post-opératoire immédiat : environnement stérile - maîtrise des équipements / DM - Les vigilances et réglementation des DM	#REF!	#REF!
UE 3.1 Techniques complexes d'assistance chirurgicale	EC. Les postures chirurgicales	#REF!	#REF!
U.E. Stage		#REF!	#REF!
TOTAL		#REF!	#REF!

ANNEE 1 - SEMESTRE 2			
UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	ECTS
UE 2.4 Sciences médico-chirurgicales tête / cou	EC Chirurgie ORL Dr BECAUD - Chirurgie OPH Pr CHIAMBARETTA - Chirurgie maxillo-faciale Pr PHAM DANG	33	3
UE 2,5 Sciences médico-chirurgicales cardio-thoraxique	EC Chirurgie cardiaque Pr CAMILLERI - Chirurgie vasculaire Dr COUCHET - Chirurgie thoraxique Dr CHADEYRAS	44	3
UE 5.3 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement anesthésique	EC. Généralités en anesthésie	25,5	1
UE 1 Sciences infirmières et bloc opératoire	EC PEC éthique du patient - travail collaboratif - Raisonnement clinique	86,5	5
UE 6. Formation, tutorat et développement des Compétences	EC. Andragogie / théories de l'apprentissage / construction d'actions de formation	8	3
UE 7.1 Méthodologie de recherche	EC. Analyse critique d'articles scientifiques	4	2
UE 5.4 Prévention et gestion du risque infectieux	EC. Gestion du risque infectieux / lutte contre les IAS* / **	97	5
UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	EC. Règlementation au Bloc Opératoire	22	2
UE STAGE		210	6
TOTAL		497	30

MAQUETTE 2EME ANNEE DE INFIRMIER BLOC OPERATOIRE

Objectif pédagogique : préparer les infirmières et infirmiers de bloc opératoire à leur exercice professionnel..

SEMESTRE 1

BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE					MODE D'EVALUATION	PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	SIMULATION	DISTANCIEL			
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	EC. réglementation au Bloc Opératoire	E. TARAVANT C. VERRIER	10	12	0			Étude de cas Trace écrite + restitution orale en séance plénière	octobre	2
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE 7.2 recherche en hygiène hospitalière	EC. Recherche en hygiène hospitalière	PR. TRAORE C. VERRIER			35			Trace écrite : Mémoire du DU en Hygiene Hospitalière et prévention des infections nosocomiales.	septembre	3
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per- et post-opératoire immédiat en prenant en compte les risques.	UE 2.5 Sciences médico-chirurgicales orthopédique, neurochirurgie et infantile	EC Chirurgie Orthopédique	Dr ERIVAN	25,5	6				QCM/QROC/Questions rédactionnelles 4 H	octobre	3
			EC Chirurgie Infantile	Dr PONS	16,5							
			EC Neurochirurgie	Dr CHAIX	19							
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE 9 Analyse de pratiques professionnelles	Analyse des pratiques et des risques professionnels	Dr ERIVAN C. VERRIER	25,5	59	14			EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 1,5 H	Février	4
		U.E. Stage			630						Février	18
			TOTAL SEM 3		852,5						ECTS	30

SEMESTRE 4

BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANT	VOLUME HORAIRE					MODE D'EVALUATION	PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	SIMULATION	DISTANCIEL			
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne.	UE 3.2 Techniques complexes d'assistance chirurgicale	EC. Actes exclusifs IBODE	C. VERRIER	3	8	210 h ens clinique	7		Mise en situation professionnelle d'assistance chirurgicale + raisonnement clinique / sur stage assistant chirurgical 4 Heures	Mai	4
			EC. L'assistance chirurgicale en traumatologie	Dr ERIVAN	3	12						
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE 7.3 Recherche et méthodologie	EC. Méthodologie d'enquête	Dr ERIVAN C. VERRIER	17		1,5	7		EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 0,5 H	Juin	3
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE Mémoire	EC. Méthodologie de conception d'un mémoire / guidances individuelles et collectives	E. NEUVILLE C. VERRIER	8	70	12	12		Mémoire + soutenance	Mai	6
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE 8 Langues vivantes	Anglais	Mme RIBAUD	12					Abstract du mémoire IBODE	Mai	2
		UE Optionnelle	Implication dans la formation et dans la promotion du métier IBODE									1
		UE Stage			490		7				JUIN	14
			TOTAL SEM 2	669,5							ECTS	30

Remarque : La nature des épreuves des semestres 1 et 2, initiales ou de seconde chance, sont identiques.

* Enseignement mutualisé avec le diplôme universitaire « hygiène et prévention des infections nosocomiales »

** l'acquisition de cette UE (note > à 10/20 à l'épreuve écrite de 4 heures) et la réussite à l'épreuve écrite du mémoire permettra l'acquisition du diplôme universitaire d'hygiène à la fin des études d'IBODE (convention UFR/CHU)

ANNEE 2 - SEMESTRE 3

UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	ECTS
UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	EC. réglementation au Bloc Opératoire	22	2
UE 7.2 recherche en hygiène hospitalière	EC. Recherche en hygiène hospitalière	35	3
UE 2.5 Sciences médico-chirurgicales orthopédique, neurochirurgie et infantile	EC Chirurgie Orthopédique	31,5	3
	EC Chirurgie Infantile	16,5	
	EC Neurochirurgie	19	
UE 9 Analyse de pratiques professionnelles	Analyse des pratiques et des risques professionnels	98,5	4
U.E. Stage		630	18
TOTAL		852,5	30

ANNEE 2 - SEMESTRE 4

UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	ECTS
UE 3.2 Techniques complexes d'assistance chirurgicale	EC. Actes exclusifs IBODE	18	4
	EC. L'assistance chirurgicale en traumatologie	15	3
UE 7.3 Recherche et méthodologie	EC. Méthodologie d'enquête	25,5	6
UE Mémoire	EC. Méthodologie de conception d'un mémoire / guidances individuelles et collectives	102	2
UE 8 Langues vivantes	Anglais	12	1
UE Optionnelle	Implication dans la formation et dans la promotion du métier IBODE	497	14
UE Stage			
UE STAGE			
TOTAL		669,5	30

Liste des référents d'UE/EC

Justine BECAUD :	Docteur chirurgie ORL
Sandrine BOIBESSOT :	IBODE formatrice EIBO Clermont-Ferrand
Lionel CAMILLERI :	Professeur chirurgie cardiaque
Michel CANIS :	Professeur chirurgie gynécologique CHU Clermont-Ferrand
Jean-Baptiste CHADEYRAS :	Docteur chirurgie thoracique centre Jean-Perrin
Rémi CHAIX :	Docteur neurochirurgie CHU Clermont-Ferrand
Geoffroy COUCHET :	Docteur chirurgie vasculaire clinique la Chataigneraie
Roger ERIVAN :	Docteur chirurgie orthopédique CHU Clermont-Ferrand
Johan GAGNIERE :	Professeur chirurgie digestive CHU Clermont-Ferrand
Laurent GUY :	Professeur chirurgie urologique CHU Clermont-Ferrand
Matthieu JABAUDON-GANDET :	Professeur anesthésie/réanimation CHU Clermont-Ferrand
Emmanuelle NEUVILLE :	Docteur psychologie EDS conseils
Nathalie PHAM-DANG :	Professeur chirurgie maxillo-faciale CHU Clermont-Ferrand
Maguelone PONS :	Docteur chirurgie infantile CHU Clermont-Ferrand
Hanna REY :	Professeur anglais UCA
Audrey SALZEBER :	IBODE formatrice EIBO Clermont-Ferrand
Elisabeth TARAVENT :	Cadre IBODE CHU Clermont-Ferrand
Ousmane TRAORE :	Professeur hygiène hospitalière CHU Clermont-Ferrand
Cécile VERMEERSCH :	Cadre formatrice IADE CHU Clermont-Ferrand
Lise VERNIS :	Docteur anesthésie/réanimation CHU Clermont-Ferrand
Christophe VERRIER :	Responsable pédagogique EIBO Clermont-Ferrand

Liste des référents d'UE/EC

Justine BECAUD :	Docteur chirurgie ORL
Sandrine BOIBESSOT :	IBODE formatrice EIBO Clermont-Ferrand
Lionel CAMILLERI :	Professeur chirurgie cardiaque
Michel CANIS :	Professeur chirurgie gynécologique CHU Clermont-Ferrand
Jean-Baptiste CHADEYRAS :	Docteur chirurgie thoracique centre Jean-Perrin
Rémi CHAIX :	Docteur neurochirurgie CHU Clermont-Ferrand
Geoffroy COUCHET :	Docteur chirurgie vasculaire clinique la Chataigneraie
Roger ERIVAN :	Docteur chirurgie orthopédique CHU Clermont-Ferrand
Johan GAGNIERE :	Professeur chirurgie digestive CHU Clermont-Ferrand
Laurent GUY :	Professeur chirurgie urologique CHU Clermont-Ferrand
Matthieu JABAUDON-GANDET :	Professeur anesthésie/réanimation CHU Clermont-Ferrand
Emmanuelle NEUVILLE :	Docteur psychologie EDS conseils
Nathalie PHAM-DANG :	Professeur chirurgie maxillo-faciale CHU Clermont-Ferrand
Maguelone PONS :	Docteur chirurgie infantile CHU Clermont-Ferrand
Hanna REY :	Professeur anglais UCA
Audrey SALZEBER :	IBODE formatrice EIBO Clermont-Ferrand
Elisabeth TARAVENT :	Cadre IBODE CHU Clermont-Ferrand
Ousmane TRAORE :	Professeur hygiène hospitalière CHU Clermont-Ferrand
Cécile VERMEERSCH :	Cadre formatrice IADE CHU Clermont-Ferrand
Lise VERNIS :	Docteur anesthésie/réanimation CHU Clermont-Ferrand
Christophe VERRIER :	Responsable pédagogique EIBO Clermont-Ferrand

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2023-2024

1^{er} Cycle des Etudes Médicales DFGSM2, DFGSM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 18/09/2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit au Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), soit à une première année de Licence Accès Santé (LAS1), soit à une deuxième année de Licence Accès Santé (LAS2) ; ces derniers étant régis par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019.

La réforme de l'accès aux études de santé (décret et arrêté 4 novembre 2019) mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2020-2021, conduit à une diversification du niveau de connaissances des étudiants de DFGSM 2 selon la formation dans laquelle ils ont effectué leur première année (PASS, LAS 1 ou LAS 2). Cela nécessite l'instauration d'un régime adapté à chacun de ces parcours permettant une mise à niveau identique pour tous au cours du 1^{er} cycle des études médicales (DFGSM).

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en fin de 2^{ème} année et en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et les unités d'enseignement du parcours personnalisé réparties entre des unités d'enseignement optionnelles obligatoires et des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Les UE optionnelles obligatoires sont déterminées en début d'année universitaire pour chaque étudiant en fonction de son parcours antérieur : soit PASS, soit LAS 1, soit LAS 2 (ou LAS3). Les étudiants issus d'une passerelle bénéficieront d'un parcours personnalisé, déterminé par leur cursus antérieur et dans la limite de 6 ECTS. Ce parcours personnalisé devra s'inscrire dans l'un des parcours définis pour les PASS, LAS1 ou LAS2.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements du tronc commun** représentant 21 ECTS sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (Semestre 3 et Semestre 4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

- b. **Stages hospitaliers à la fin de Semestre 4**

L'objectif de ces stages est d'appréhender de façon pratique les notions de sémiologie clinique acquises en DFGSM2. Le format correspond à un travail en petits groupes dans 6 terrains de stages différents à raison de 6h / terrain de stage / étudiant (par session de 2h encadrée par des médecins hospitaliers).

La validation de cette UE est assujettie à la présence de l'étudiant à toutes les séances. **Toute absence non justifiée (dans le mois suivant l'absence) entraînera un rattrapage obligatoire dans le service où l'étudiant a été défaillant entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

- c. **Stage d'initiation aux soins**

Il s'agit d'un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, durant l'été entre DFGSM2 et DFGSM3. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière.

Le choix des stages s'effectue selon le classement des étudiants établi à partir des résultats du tronc commun du semestre 3.

Avant le stage, une formation théorique est organisée (fin Mai, après la 1^{ère} session d'examen) comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant.

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) la présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents Infectieux et Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD l'année d'après (fin de DFGSM3). En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCCC de l'année s'appliquent.

- d. **Les enseignements du parcours personnalisé**

Ils sont organisés conformément aux tableaux suivants (Annexes A et B, 1, 2 et 3).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 18 crédits (9 crédits au semestre 3 et 9 crédits au semestre 4), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 9 crédits par semestre) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir annexe 3).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir annexe 2) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2ème année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2023.

e. Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM2.

f. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'Ecole de l'INSERM.

S'il est admis à l'Ecole de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 18 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master (réparties sur DFGSM2 et DFGSM3).

Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'Ecole de l'INSERM en début DFGSM2 doivent suivre durant DFGSM2 au moins 1UE Master1 / semestre (S3 et S4), voire 2. Ils complèteront leurs parcours en DFGSM3 s'ils sont reçus au concours en fin de DFGSM2.

Ces UE de M1 seront prises au titre des UE optionnelles librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session:**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats de la 2^{ème} session des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

III - Validation de l'année

Pour le tronc commun :

- **Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.**

Pour le parcours personnalisé :

- **Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes <8/20.**
- **Pour les UE librement choisies / libres / Master1, il n'y pas de note éliminatoire.**
- **En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/M1 avec une note <10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/M1.**

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne du tronc commun + parcours personnalisé supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

- La validation d'un élément constitutif (EC) ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de DFGSM pourra être autorisé pour tout étudiant ayant au maximum 3 dettes sur l'ensemble de son année (Tronc commun et Parcours Personnalisé). Une dette correspond à un EC d'une UE ou une UE (si pas d'EC).

Ces dettes devront obligatoirement être validées à la fin du DFGSM3 pour passer en DFASM1.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
						Écrit						Coef	
Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Coef				
REIN et VOIES URINAIRES	3	16 h											
EC Histologie	1		3h		1h					1			
EC Sémiologie néphrologique	2			4h		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h		1	Décembre			Pr. A.E. HENG Pr. J.M. GARCIER
Sémiologie urologique			6h		1.5								
Sémiologie Radiologique			2h		0.5								
APPAREIL LOCOMOTEUR	3	16h											
EC Physiologie	1		4h			EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h		1	Décembre			Pr. S. BOISGARD Pr. M. FILAIRE
EC Sémiologie médicale	2		4h		1								
Sémiologie chirurgicale		2h	4h		1.5								
Sémiologie Radiologique			2h		0.5								
SEMILOGIE GENERALE***	2	10h	8h	2h		EVT QROC et/ou QCM	1h		1	Décembre			Pr. M. ANDRE
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	7	48h											
EC Morphologie (anatomie)	2,5		17h			EVT QROC et/ou QCM	3h		3	Décembre			Pr. I. JALENQUES
EC Morphologie (histologie)	0,5		4h	1h30	1								
EC Sémiologie psychiatrique	2			15h30	4								
EC Sémiologie neurologique	2		8h		3								
Sémiologie radiologique			2h		1								
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***	4	25h30				EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h30 (45 mn / EC)			Décembre			Pr. B. EVRARD Pr. M. BERGER
EC hématologie	2		2h30	7h		EVC : - expression orale - test écrit EVT : compréhension orale finale			1	Décembre			Mme L.L. RIBAUD
EC Immunologie + Histologie	2		9h	6h	1h				1				
ANGLAIS	2	16h		16h					0.20 0.20 0.60	Décembre			
I / Total tronc commun	21	131h30	46h30	83h	2h								
II / Parcours personnalisé (annexe A)	9												
TOTAL semestre 3	30												

***UE communes avec études de maïeutique EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue
Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE A

Parcours Personnalisé S3 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs UE
						Enseignement théorique						TP	
		Écrit						Période examens	Coefficient				
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC			QCM	Durée	Coefficient	
<u>a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a11 selon les filières d'entrée dans les études en santé</u>													
<u>a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie</u>													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS)	3	35h	30h	5h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		1h30	1	Octobre		Dr L VERONESE Pr F BRUGNON Dr C GOUMY	
<u>a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie</u>													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS)	3	35h	30h	5h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		1h30	1	Octobre		Dr L VERONESE Pr F BRUGNON Dr C GOUMY	
<u>a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma</u>													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
<u>a4/ Parcours PASS Med/P et PACES</u>		Non concernés pour cette année											
<u>a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1)</u>													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS)	3	35h	30h	5h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		1h30	1	Octobre		Dr L VERONESE Pr F BRUGNON Dr C GOUMY	
<u>a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie</u>													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS)	3	35h	30h	5h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		1h30	1	Octobre		Dr L VERONESE Pr F BRUGNON Dr C GOUMY	

a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
a8/ Parcours LAS2 (PASS Med/P) et LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma)											
Non concernés pour cette année											
a9/ Parcours LAS2 (PASS O/P)											
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS) : uniquement Biologie de la Reproduction	3	13h	11h	2h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.	1h30	1	Octobre		Dr L VERONESE Pr F BRUGNON Dr C GOUMY
a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
a11/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)											
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 0 à 9 ECTS)											
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9										

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

TABLEAU I bis

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs UE	
						Enseignement théorique					TP			
		Écrit					QR	QROC	QCM	Durée	Coefficient	Période examens		Coefficient
		Total	CM	TD	TP									
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	4	18h												
EC Morphologie (histologie)	1			3h	1h	EVT QROC et QCM		2h	1	Mai		Dr G. SOUTEYRAND		
EC Sémiologie clinique	3			12h				2.5						
Sémiologie radiologique				2h			0.5							
APPAREIL RESPIRATOIRE	4	21h												
EC Morphologie (anatomie)	0,5		4h			EVT QR et/ou QROC et/ou QCM		1h	1	Mai		Dr. V JULIAN Pr. F. COSTES		
EC Morphologie (histologie)	0,5		1h30		1h30		1							
EC Physiologie	0,5		4h				1							
EC Sémiologie clinique	2,5		8h				2,5							
Sémiologie radiologique			2h				0,5							
APPAREIL DIGESTIF	3	10h												
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5			1h30		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM		1h	1	Mai		Dr. C. BOUTELOUP		
EC Sémiologie médicale et chirurgicale	2,5		8h30				2							
TISSU SANGUIN – SEMEIOLOGIE CLINIQUE	4	21h	15h	6h		EVT QR		1h	1	Mai		Pr. O. TOURNILHAC Pr. M. BERGER		
ANGLAIS	2	16h		16h		EVC : écrit - EVT : expression orale			0,40 0,60	Avril		Mme L.L. RIBAUD		
UE STAGE						Validation sur présence			1	Mai		Pr G. SOUTEYRAND		
AFGSU	1	12h			12h	Présentiel			1	Mai/Juin		Pr A. LAUTRETTE		
I / Total tronc commun	21	134h	43h	76h30	14h30									
II / Parcours personnalisé (annexe B)	9													
TOTAL semestre 4	30													

EVT : Epreuve de compréhension écrite finale

*UE commune avec études de maïeutiques

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE B
Parcours Personnalisé S4 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique						Enseignement pratique	
		Écrit						CC Coef					
		Total	CM	TD	T P	QR	QROC		QCM	Durée	Coef	Période examens	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a11 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr C BOUTELOUP	
a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr C BOUTELOUP	
a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma													
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr C BOUTELOUP	
a4/ Parcours PASS Med/P et PACES													
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr C BOUTELOUP	
a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1)													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)	Non concernés												
a8/ Parcours LAS2 (PASS Med/P) et LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma)	Non concernés												
a9/ Parcours LAS2 (PASS O/P)													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	

a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)											
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM	45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER
a11/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)											
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM	45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 9 ECTS)											
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9										

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	3	Questions rédactionnelles	Décembre	1/2h	Dr D. MORVAN
Semestre 3	Toefl (48 étudiants max S3+S5)	20h	3	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Janvier	3h45	LL RIBAUD
Semestre 3	Médecine Langage et Surdit� (50 inscrits max)	20h	3	QCM et oral	Décembre	1/2h	Dr M PUECHMAILLE
Semestre 3	Sant� reproductive, causes et pr�vention de l'infertilit� (uniquement ex-PASS & ex-LAS2 (PASS M�decine)	20h	3	QROC	Décembre	1/2h	Dr H PONS
Semestre 3	M�ditation de pleine conscience : enseignement exp�rientiel et th�orique des effets sur la sant�	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Décembre	1/2h	Pr L. GERBAUD
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	3	QROC	Mai	1/2h	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max)	20h	3	Sch�mas � compl�ter	Mai	1/2h	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et maladies	20h	3	QROC + QCM	Mai	45 mn	Dr P. GUEIRARD Dr D. BALESTRINO
Semestre 4	M�ditation de pleine conscience : enseignement exp�rientiel et th�orique des effets sur la sant�	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Mai	1/2h	Pr L. GERBAUD
Semestre 4	Les m�tiers de la r�adaptation (40 inscrits maximum)	20h	3	QCM	Mai	1/2 h	Pr E. COUDEYRE
Semestre 3	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	D�cembre		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 4	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Mai		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 3 ou 4	UE libre * (voir annexe 3)		3				
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	3 ou 6	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER

* 1 seule UE autoris e par semestre

ANNEXE 2

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	E Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	V Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> ⁵	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> ⁵	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> ⁵	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> ⁵	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALF@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DES SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr
UES1	UES2	\$ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français		* Inscription 1ere semaine de Septembre			

ANNEXE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *

DFGSM2

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3 ECTS/semestre - 6 si annuel
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre**.

** **Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

3^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM3)

En raison de la réforme R2C et afin d'augmenter les chances de réussite à l'EDN, l'année de DFGSM3 sera organisée en deux périodes (Septembre à Décembre et Janvier à début Mai) de façon à libérer les mois de Mai et Juin pour anticiper les enseignements de DFASM1. Ces UE seront définitivement incluses au DFGSM3 en 2024/2025.

I - Organisation des Enseignements de DFGSM3

a- **Les enseignements théoriques** sont organisés conformément aux **tableaux II et II bis (S5 et S6)**. Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3. L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble de l'enseignement à la fin du DFGSM3.

La présence aux enseignements (TD et TP) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement et auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année ne sont pas validés. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- Les enseignements du parcours personnalisé

Le parcours personnalisé est organisé conformément aux Tableaux Annexe C, Annexes 4, 5 et 6. Chaque étudiant devra valider obligatoirement 12 crédits (6 crédits au semestre 5 et 6 crédits au semestre 6), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 3 crédits au semestre 5) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche. Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6. Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir annexe 6). Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir annexe 5) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2^{ème} année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2023.

c- Parcours Recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 5.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM3.

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent sur 2,5 jours : le lundi après-midi, mardi toute la journée et mercredi toute la journée, de 8 h 00 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 13 h) et 13 h – 17 h (ou 14 h – 18 h) sur une période de 3 semaines.

- Organisation des stages

Les 4 périodes ont une durée de 3 semaines chacune. Deux périodes seront programmées au S5 et deux périodes au S6.

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé 105h de stage infirmier, 20h de stage en service sanitaire et 282h de stage clinique (42h en DFGSM2 et 240h en DFGSM3). Toute absence non justifiée à un stage (dans le mois suivant l'absence) entraînera la réalisation d'un stage de rattrapage effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement « Service Sanitaire ».

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves de DFGSM3

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{èmes} sessions** (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

III – Validation de l'année de DFGSM3

Pour le tronc commun :

- Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.

Pour le parcours personnalisé :

- Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes <8/20.
- Pour les UE librement choisies / libres / Master1, il n'y pas de note éliminatoire.
- En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/M1 avec une note <10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/M1.

- Si un EC (ou une UE si pas d'EC) comprend un Enseignement Pratique : Les notes de travaux pratiques ou de contrôle continu sont reportées en seconde session, si elles sont supérieures ou égales à 10 sur 20, à l'intérieur de/des EC / UE non validées. L'étudiant n'ayant pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves pratiques (TP) à l'intérieur de/des EC / UE non validées, doit repasser les épreuves de TP, lors de la 2^{ème} session.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne du tronc commun + parcours personnalisé supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

- La validation d'un élément constitutif ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service **et** évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Redoublement

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

Pour l'année 2023-2024, la validation de l'année de DFGSM3 n'est pas impactée par la validation - ou non - des UE anticipées de DFASM1.

IV – Enseignement obligatoire par anticipation de 2 UE de DFASM1

- 1) **L'enseignement théorique** des 2 UE est organisé conformément au tableau II ter sur la période de Mai/Juin. Les étudiants de DFGSM3 passeront **obligatoirement** ces 2 UE au titre de DFASM1.
- 2) **Organisation des épreuves 1^{ère} session** : Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de la période d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes (sur tablettes). La présence à l'examen est obligatoire.
- 3) **Organisation des épreuves 2^{ème} session** : Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE **non validés**.
- 4) **Jury** : Un jury est nommé pour ces 2 UE, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, en appliquant les règles définies.
- 5) **Validation** : Une UE est validée à condition d'avoir obtenu une note > ou = à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (EC) la composant. Toute note > ou = à 10/20 sera définitivement acquise et capitalisable.

Si l'étudiant valide son DFGSM3 mais ne remplit pas les conditions de validation des 2 UE de DFASM1, il intègrera quand même l'année de DFASM1 et devra repasser en 4^{ème} année le ou les EC non validés.

TABLEAU II
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.	
							Enseignement théorique						Enseignement pratique			
			Écrit						Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen		Coef
			CM	TD	TP	e-learning										
SANTE –SOCIETE – HUMANITE	3						EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h30	1	Décembre		Pr. L SAMALIN		
Psychologie médicale		14h	10h	2h		2h										
BON USAGE DU MEDICAMENT 2	2	10h		10h			EVT : QCM			30 mn	1	Décembre		Dr C CHENAF		
ENDOCRINOLOGIE – REPRODUCTION*	3	17h					EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1h	0.5	Décembre		Pr. I. TAUVERON Pr F. BRUGNON Pr JM GARCIER		
EC Anatomie des voies génitales	0.5			4h						0.5						
EC Sémiologie Endocrinologie	1		5h							0.5						
EC Reproduction	1.5		8h							1						
AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE*	6	50h					EVT : QCM et QROC Epreuve travaux pratiques			2h30	0.80	Décembre	0.2	Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Pr P. POIRIER		
EC Virologie	2		12h	2h**					0.80							
EC Bactériologie	2		13h	6h**					0.5							
EC Hygiène	1		5h						0.80							
EC Parasitologie	1		10h	2h**								0.2				
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	3	13h	13h				EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h	1	Décembre		Pr. I. CREVEAUX		
ANGLAIS	2	12h		12h			EVC (vocabulaire et grammaire) EVT (compréhension orale)		15 mn 45 mn	0,40 0,60	Décembre		Mme K GOODWIN			
STAGES 1	5	105h			105h**									Pr J GAGNIERE		
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24	221h														
II/ PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (ANNEXE 4) et/ou UE MASTER 1 (ANNEXE 5) et/ou UE libres (ANNEXE 6)														
TOTAL semestre 5	30															

*UE communes avec études de maïeutique

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

En cas d'évaluation continue (EVC), le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

** présence obligatoire aux TP

ANNEXE C

Parcours Personnalisé S5 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
						Écrit							
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
a/ UE optionnelle obligatoire déclinée de a1 à a2 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 / PASS / PACES													
UE Hormonologie (UE2 Mineure Santé LAS2)	3	14 h	6h	7h	1h**	QCM		30 min	1	Décembre		Pr V SAPIN	
a2/ Parcours LAS2													
Non concernés													
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 4, 5 et 6) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 6 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 6 ECTS)													
Total Parcours Personnalisé (a+b)	6												

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

** présence obligatoire aux TP

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nombre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.
						Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			CM	TD	TP	e-learning	Écrit				Période examen	Coef		
							Question réduct.	QROC	QCM	Durée			Coef	
IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION	2	15h	8h	7h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR	45 min	1	Mai		Pr. J.O. BAY Pr. B. EVRARD		
NUTRITION*	1	12h	12h				QCM	30 mn	1	Mai		Pr Y. BOIRIE		
RETEVEMENT CUTANE	1	11h	10h		1h**		QCM	1h30	1	Mai		Pr M. D'INCAN		
GENETIQUE MEDICALE*	2	15h	7h	8h***			EVT : QR et/ou QCM	2h	1	Mai		Pr. F. CORNELIS Dr. C. GOUMY Pr. I. CREVEAUX		
SANTE PUBLIQUE et MEDECINE LEGALE	3	18h						1h	1	Mai		Pr. L. GERBAUD Dr. B. BOYER Dr. F. ABRIAT		
EC Santé Publique			14h				EVT : QCM							
EC Médecine Légale			4h				EVT : QCM et/ou QROC							
BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE	3	19h					EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30	1	Mai		Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr F. CACHIN		
EC Anatomie pathologique	1,5	12h	8h	4h										
EC Biophysique	1,5	7h	7h											
BIOMEDECINE QUANTITATIVE	1	9h	9h				EVT : QCM	1h	1	Mai		Dr. L. OUCHCHANE		
SANTE ENVIRONNEMENTALE	1	7h				7h	QCM	20 mn	1	Mai		Pr I. BARTHELEMY		
ANGLAIS	2	12h					EVC (production orale) EVT (compréhension écrite)	10 mn 1h30	0.25 0.75	Avril/Mai		Mme K GOODWIN		
STAGES 2	4	105h			105h							Pr G SOUTEYRAND		
SERVICE SANITAIRE	3	50h			50h		Voir page 13		1			Pr L. GERBAUD		
AFGSU	1	12h			12h		Présentiel		1	Mars		Pr A. LAUTRETTE		
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24	283h												
II/ PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (ANNEXE 4) et/ou UE MASTER 1 (ANNEXE 5) et/ou UE libres (ANNEXE 6)												
TOTAL semestre 6	30													

*UE commune avec études de maïeutique ; ** présence obligatoire aux TP

*** La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Validation	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Pr R RICHARD
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Dr D. MORVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5	Toefl (48 étudiants max S3+S5)	20h	Janvier	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	3h45	3	1	Mme LL RIBAUD
Semestre 5	Santé reproductive, causes et prévention de l'infertilité	20h	Décembre	QROC	1/2h	3	1	Dr H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr A. TCHIRKOV
Semestre 6	Microbiologie Approfondie (50 étudiants max)	20h	Mai	QROC/QCM	1/2h	3	1	Pr C. HENQUELL
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5 et/ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5) *	Voir annexe 5	Se reporter aux MCCC de la mention de master			5	1	Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6) *					3		

* Une seule UE autorisée par semestre

TABLEAU II ter

UE anticipées de DFASM1

Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
				C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 1 Cardiologie et Pneumologie										
EC Cardiologie et vasculaire	MAI / JUIN	4	18		18	Examen final* : Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juillet	3h (1h30 par EC)	Pr P. MOTREFF
EC Pneumologie	MAI / JUIN	3	12		12		1			Pr F. COSTES Dr C ROLLAND-DEBORD
Imagerie Thoracique	MAI / JUIN		2		2					Pr L. CASSAGNES
UE 2 Neurologie et Ophtalmologie										
EC Neurologie, neurochirurgie	MAI / JUIN	5	12		12	Examen final* : Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juillet	2h (1h30 pour neuro et 30 min pour ophtalmo)	Pr M.L. FANTINI
Neuro-imagerie	MAI / JUIN		2		2					
EC Ophtalmologie	MAI / JUIN	2	6		6		1			Pr F. CHIAMBARETTA

*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)

ANNEXE 5

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	E Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	V Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> ⁵	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> ⁵	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> ⁵	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> ⁵	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lollignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lollignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	Louchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr
UE S1	UE S2	<i>5 UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français</i>		* Inscription 1ere semaine de Septembre			

ANNEXE 6
UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *
DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3/semestre –6 si annuel
	SERVICE SANITAIRE	3		XX	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

** **Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2023/2024

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis le 10/07/2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 26/09/2023

Responsables pédagogiques
Xavier Moisset
Alexandre Lautrette

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Références réglementaires :

- Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
- Décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique.

**** Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)**

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$)_acquis dans le premier ou deuxième cycle, du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.*
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) réalisé pendant le premier ou deuxième cycle dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.*
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).*

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

En cas de crise sanitaire, l'enseignement sera adapté aux exigences universitaires. Si besoin, l'enseignement pourra être assuré en distanciel. Pour les évaluations, le présentiel sera privilégié avec des mesures de protection adaptées sinon des évaluations en distanciel seront utilisées.

II – STAGES ET GARDES :

Les étudiants accomplissent au moins dix-huit mois de stages cliniques temps plein durant leur 2ème cycle. Les congés annuels sont inclus dans la durée de stage et limités à 5 semaines par année universitaire.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers selon les modalités suivantes :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1, DFASM2 et DFASM3 : stages à temps plein, du lundi au vendredi et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 9 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine correspondant à 48 heures hebdomadaires lissées sur la durée du stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences.

Ils effectuent de manière obligatoire lors du 2ème cycle :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Ce dernier stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met

en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

Une seule absence non justifiée sera tolérée sans sanction (dont problème de réveil ou de transport). Il n'existe pas de limite au nombre d'absence justifiée pour raisons de santé. Les autres raisons d'absence seront évaluées au cas par cas et pourront donner lieu à une sanction incluant une non-validation de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients.

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoint des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les étudiants participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ». Les gardes font partie intégrante de la formation.

III - REDOUBLEMENT :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau le temps de stage de l'année redoublée incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

- **Les redoublants** DFASM1 ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au **moins 6 gardes**.
- **Les auditeurs** DFASM3 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES - DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 9 semaines.

Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 1 Cardiologie et Pneumologie

UE 2 Urologie, Néphrologie et Ophtalmologie

UE 3 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie

UE 4 Maladies infectieuses et Dermatologie

UE 6 Neurologie

UE 7 Rhumatologie, Orthopédie et Médecine Physique et de Réadaptation

UE 8 ORL et Chirurgie maxillo-faciale

UE 9 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

▪ Parcours personnalisé ou recherche

UE 5 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant). En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10, une épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note $\geq 10/20$ permettant la validation des 2 UE. Il sera laissé la possibilité aux étudiants ayant choisi une autre UE que l'UE LCA de composer au titre d'auditeur sur les épreuves de LCA, la note obtenue n'entrant en rien en compte dans les processus de validation de semestre pour ces auditeurs.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages se fait selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté, et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve ECOS nationales.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 à 9 semaines.

Tableau I

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1 2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
1	Simulation sur mannequins	T1	2	18	2	16	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr X. Moisset Dr T. Godet
UE 1 Cardiologie et Pneumologie											
1	EC Cardiologie et vasculaire	T1	4	18		18	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	3h (1h30 par EC)	Pr P. Motreff
1	EC Pneumologie	T1	3	12		12		1	Octobre		Pr F. Costes ; Dr C Rolland- Debord
1	Imagerie Thoracique	T1		2							Pr L. Cassagnes
UE 2 Urologie, Néphrologie et ophtalmologie											
1	EC Néphrologie	T1	3	12		12	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	2h (1h pour nephro 30 min pour uro et 30 min pour ophtalmo)	Pr A.E. Heng
1	EC Urologie	T1	2	7		7		1	Octobre		Pr L. Guy
1	EC Ophtalmologie	T1	2	6		6		1			Pr F. Chiambaretta
UE 3 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie											
1	EC Gastroentérologie et hépatologie	T2	3	14		14	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Janvier	3h (1h30 pour gastro, 1h pour endocrino et 30 min pour nutrition)	Pr A. Buisson
1	EC Nutrition	T2	2	4		4		1	Janvier		Pr Y. Boirie
1	EC Endocrinologie	T2	3	10		10		1	Janvier		Pr I. Tauveron
1	Imagerie digestive	T2		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 4 Maladies infectieuses et Dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	3	16		16	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Janvier	2h (1h pour infectio et 1h min pour dermato)	Pr O. Lesens Dr M Vidal
1	EC Dermatologie	T2	3	10		10		1	Janvier		Pr M. D'Incan
Total Semestre 1			30	113		113	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1 2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 6 Neurologie											
2	Neurologie, neurochirurgie	T3	5	12		12	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	1h30	Pr M.L. Fantini
	Neuro-imagerie			2		2					
UE 7 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine physique et de réadaptation											
2	EC Rhumatologie	T3	4	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	3h (1h par EC)	Pr A. Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	3	6		6		1	Mai		Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	3	5		5		1	Mai		Pr E. Coudeyre
	Imagerie ostéoarticulaire	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 8 Tête et cou											
2	EC ORL	T3	3	8		8	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	1h30 (1h pour ORL et 30 min pour Chir Maxillo)	Pr T. Mom
2	EC Chirurgie maxillo-faciale	T3	3	6		6		1	Mai		Pr N. Pham Dang
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	3				Voir tableau III				
UE 9.1 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
2	ECOS première partie	T3	3				Validation par présentiel		Juin		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	3				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Total Semestre 2			30	51		51	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau III

Tableau III

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1 2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.1 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Janvier	3h	Pr M. Jabaudon
UE 5.2 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mai	3h	Pr M. Jabaudon
UE libres transversales											
2	Voie annexe 1V	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UEs libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X Moisset Pr JM. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. POIRIER

*** UE 5.1 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre, mais la validation se fera au 2^{ème} semestre

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN).

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rang A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'ECN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issue des résultats de la 1^{ère} et éventuellement de la 2^{ème} session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. En revanche l'UE5.1 et UE5.2 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche :

Les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive. (Annexe 4)

Le séminaire :

Un séminaire est organisé au cours de l'année de DFASM1

- Séminaire ECG par la cardiologie (durée 4h décomptée dans le volume horaire de l'EC cardiologie)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée de deux EC appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux éléments constitutifs (EC) appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, au maximum **4 EC de DFASM2 par semestre au cours de leur année**.

DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES
MEDICALES
DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

Unités d'enseignement (UE)

UE 10 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs

UE 11 Médecine interne et Gériatrie

UE 12 Psychiatrie

UE 13 Anesthésie/douleur/pharmacologie, Urgences, Réanimation et Médecine du Travail

UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et Obstétrique

UE 15 Santé publique et Médecine légale

UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Parcours personnalisé ou recherche

UE 5.3 et UE5.4 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant. En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10/20, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 6 crédits au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE.

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2023/2024**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 10 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs											
1	EC Hématologie	T1	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	3h (1h15 pour l'hémato, 1h15 pour l'oncologie et 30 min pour les soins palliatifs)	Pr O. Tournilhac
1	EC Oncologie	T1	4	12		12		1	Décembre		Pr J.O. Bay
1	EC et Soins palliatifs	T1	2	4		4		1	Décembre		Pr V. Guastella
	Imagerie oncologique	T1		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 11 Médecine interne et gériatrie											
1	EC Médecine interne	T1	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	2h (1h par EC)	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T1	3	8		8		1	Décembre		Dr C. Lahaye
UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
1	ECOS DFASM2 première partie	T2	3				Validation par présentiel		Janvier		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
UE 12 Psychiatrie											
1	Psychiatrie	T2	4	17		17	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu	1	Mars	1h30	Pr P.M. Llorca

						déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script					
UE 13 Anesthésie, douleur, pharmacologie réanimation, médecine intensive médecine d'urgences- médecine du travail											
1	EC Anesthésie douleurs et pharmacologie	T2	2	8		8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	2h (30 min pour anes/pharma ; 45 min pour réa et 45 min urgences)	Pr E. Futier Pr N. Authier
1	EC Réanimation et MIR	T2	2	8		8		1	Mars		Pr M. Jabaudon Pr B. Souweine
1	EC Médecine d'urgence	T2	2	6		6		1	Mars		Pr J. Schmidt
1	EC Médecine du travail	T2	2	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	30 min	Pr F. Dutheil
	Imagerie réanimation/urgences			2		2					Pr L. Cassagnes
Total Semestre 1			30	91		89	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2

2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M	E.D			Période	Durée	
UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et obstétrique											
2	EC Pédiatrie	T3	7	16		16	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	2h (1h par EC)	Pr E. Merlin
2	EC Gynécologie et obstétrique	T3	7	17		17		1	Juin		Pr D. Gallot
	Imagerie pédiatrique	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 15 Santé publique, médecine Légale											
2	EC Médecine légale	T3	3	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question a menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	1h (30 mn par EC)	Dr B. Boyer
2	EC Santé Publique	T3	3	7		7		1	Juin		Pr L. Gerbaud
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	5	Voir tableau VI							
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	5				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Total Semestre 2			30	46		46	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau VI

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.3 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T2	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mars	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE 5.4 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Juin	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE libres transversales											
2	Voie annexe 1V	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UEs libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. POIRIER

*** UE 5.3 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

II – ORGANISATION DES STAGES :

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est comptés comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve ECOS nationales.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 2) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 9 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Epreuve Dématérialisée Nationale.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rang A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'ECN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant,

zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. En revanche l'UE5 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Validation enseignements théoriques :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du certificat de compétences cliniques. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche :

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant). En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10/20, une épreuve de LCA sera proposée lors de la 2ème session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 4 crédits au 2ème semestre.

Les UE librement choisies composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des éléments constitutifs (EC) et des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Les redoublants conserveront le bénéfice des éléments constitutifs (EC) validées.

V Préparation à l'Examen dématérialisé national

Les étudiants en DFASM2 pourront assister aux conférences, bi-hebdomadaires proposées aux étudiants de DFASM3 pour la préparation de l'EDN d'octobre 2023. Ces conférences seront susceptibles d'être enregistrées et seront accessibles. Des conférences spécifiques pour préparer l'EDN d'octobre 2024 seront organisés en aout, septembre et octobre 2024. Ces conférences seront composées d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien de synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la première année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants hospitaliers en médecine, qu'ils soient étudiants en médecine en formation approfondie ou auditeurs en application du 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, participent, dans les conditions définies par la présente section, à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement lié par convention à l'unité de formation et de recherche médicale dans laquelle ils sont inscrits.

A ce titre, ils ont la qualité d'agent public et sont notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière.

Les dispositions de la présente section sont applicables aux auditeurs mentionnés au 2° de l'article [R. 632-10](#) du code de l'éducation, à l'exception du dernier alinéa de l'article R. 6153-58.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 17 Stages et gardes

▪ **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est acquis par la validation des 3 épreuves ECOS incluant une épreuve en DFASM1, une en DFASM2 et la dernière en DFASM3.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU V*

Tableau VII ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2023/2024

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens	Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	
Synthèse clinique et thérapeutique										
1	UE 16 Certificat de compétence clinique		20				notes des 3 épreuves ECOS	1	Mars	Pr X. Moisset Pr A Lautrette
Préparation EDN ECOS										
1 & 2	préparation	T1-T2		26		26				Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Stages et Gardes										
Annuel	UE 17 Stages et gardes	Annuel	10				Evaluation des compétences	R	Septembre 2	Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
	Total ANNUEL		30	26		26	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)			

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines en stage temps plein.

2) Modalités

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 0 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 5 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est comptés comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve ECOS nationales.

Après l'épreuve ECOS nationales en mai, les étudiants auront réalisé la période de 18 mois de stage temps plein qui permet de valider le 2ème cycle. Ils ont possibilité de choisir un ou des stage(s) à leur initiative après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié) sur la période entre la fin de l'épreuve ECOS nationales et la date de leur nomination d'interne.

Les étudiants qui n'auraient pas validé les 18 mois de stage temps plein en raison d'un stage recherche validant un master 1 à la place d'un stage clinique ou la non-validation de stage pour raison de santé ou autre, rattrapent les semaines restantes entre la fin de l'épreuve ECOS nationales et leur nomination d'interne, afin d'atteindre les 18 mois de stages cliniques.

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

III – VALIDATION :

Pour valider l'année de DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des EC validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé ou dans un autre service sur décision de l'équipe pédagogique après avis du chef de service concerné. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 6 semaines.

IV – Procédure d'appariement :

La procédure d'appariement utilise la note de l'étudiant à l'EDN (60%), aux ECOS nationales (30%) au parcours personnalisé (10%). Cette note finale permet d'établir un classement dans chacune des 13 familles de spécialités.

1) Epreuve Dématérialisée Nationale (EDN)

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux EDN. L'EDN a lieu en octobre de DFASM3. La préparation à cette épreuve en DFASM3 repose sur des conférences bi-hebdomadaires de septembre à octobre se composant d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien des synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-2-10 du code de l'éducation :

Un étudiant qui s'est présenté aux épreuves mentionnées à l'article R. 632-2 peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale d'appariement prévue à l'article R. 632-2-7 et à se présenter une seconde fois à ces épreuves l'année universitaire suivante. Il adresse sa demande avant ladite procédure à cette fin au directeur de l'UFR. Une commission réunie par le directeur de l'UFR statue sur l'ensemble des demandes et les classe par ordre de priorité. Elle se prononce également sur les formations en stage auxquelles le candidat participe et sur la formation hors stage qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, au sens de l'article L. 811-1, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de cette commission, ainsi que le nombre maximum d'étudiants par UFR susceptibles de bénéficier d'une dérogation, sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

Les éléments constitutifs du dossier mentionné à l'article R. 632-2-7 et les résultats obtenus à l'issue de la seconde présentation aux épreuves se substituent à ceux obtenus à l'issue de la première présentation

Le candidat n'ayant pas obtenu au moins 14/20 aux questions de connaissance de rang A lors de la 1^{ère} session de l'EDN en octobre repasse la session de rattrapage des EDN en janvier. Si le candidat n'a pas obtenu à cette session de rattrapage la note nécessaire à la validation des questions de connaissances de rang A, il peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements en application du code de la santé publique, et accomplissent, les stages de l'année DFASM3 et au moins 2 gardes.

2) Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve nationale des ECOS a lieu en mai de l'année de DFASM3. Une note d'au moins 10/20 est requise pour la validation de cette épreuve. En cas de note inférieur à 10/20 cela entraîne un redoublement en DFASM3 avec conservation de la note EDN.

La préparation à cette épreuve ECOS repose sur les 3 épreuves facultaires organisées pour chaque promotion au cours du 2^{ème} cycle et sur les stages cliniques au cours desquels des ECOS formatives peuvent être organisés.

3) Parcours personnalisé

Au cours de ces études en médecine, le candidat peut réaliser des activités de formation en plus du tronc commun, qui sont valorisées par des points déterminés selon le type d'activité. Le nombre de points maximum du parcours est fixé à 60 points.

Afin de saturer les 60 points du parcours personnalisé, des UE supplémentaires facultatives seront proposées aux étudiants qui n'auraient pas atteint ce maximum. Chaque validation d'UE supplémentaires facultatives rapportera 10 points. Les modalités de validation de ces UE sont propres à chaque UE et reposent sur la présence de l'étudiant à l'enseignement et éventuellement une évaluation des connaissances.

Il n'existe pas de préparation à ce parcours. Un jury valide une fois par an les éléments du parcours proposées par chaque étudiant sur la base d'attestation.

La validation des activités d'engagement associatif, pédagogique ou social est à l'interprétation du jury qui prend en compte le niveau d'implication de l'étudiant selon le type d'engagement.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend au moins vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

Au cours de ces gardes, l'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et, le cas échéant, au traitement des patients, dans les situations d'urgence

ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ^s	A. Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Anne.fogli@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ^s	A. Kocer	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ^s	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ^s	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ^s	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M- Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ^s	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ^s	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ^s	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ^s	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
<i>Epigenetic regulations</i> ^s	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr	

	<i>Genome stability & instability^s</i>	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies^s</i>	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems^s</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology^s</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration^s</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain^s</i>	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases^s</i>	C Guillet / S Walrand	6	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr

	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	fbrugnon@chu- clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu- clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	<u>J-Luc.BAILLY@uca.fr</u>
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca .fr
SCIENCES DU MÉDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	<u>Christian.DUALE@uca.fr</u>
	Intéactions médicaments- cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

UE S1

UE S2

*\$ UE enseignées en
anglais / copie examen à
rédiger en français*

*** Inscription 1ere semaine de Septembre**

ANNEXE 2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION		
		DFASM	UNIVERSITE	UFR
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	4		Lettre explicative et/ou soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	4		
	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	4		
MEMBRES ELUS				Eval S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience
				Eval S6 : Retours d'expérience / Bilan
FORMATEURS	SIMULATION	4		
	ACTES*	4		
	SERVICE SANITAIRE	4		
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. Catalogue des UE transversales UCA)	4		

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

ANNEXE 2 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 DFASM3 2022/2023

Stage	Site	Responsable
Stages validants le stage obligatoire de chirurgie		
Chirurgie oncologique	CJP	Pr C. POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie Infantile	HE	Pr E. MERLIN
Chirurgie maxillo-faciale	HE	Pr I. BARTHELEMY
Chirurgie thoracique	CJP	Pr M. FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr F. THAVEAU
Chirurgie viscérale	HE	Pr J. GAGNIERE
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Prs D. PEZET et S. BOISGARD
Neurochirurgie	GM	Pr J.J. LEMAIRE
Ophtalmologie	GM	Pr F. CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr T. MOM
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr S. BOISGARD
Urologie	GM	Pr L. GUY
Stages validants le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation NHE	HE	Pr E. FUTIER
Médecine intensive - Réanimation	GM	Pr B. SOUWEINE
Médecine intensive - Réanimation	CJP	Pr A. LAUTRETTE
Réanimation néonatale	HE	Dr B. BŒUF
Réanimation pédiatrique	HE	Dr B. BŒUF
Soins intensifs cardio	GM	Pr P. MOTREFF
Urgences Pédiatriques	HE	Pr E. MERLIN
Urgences Riom	Riom	Pr J. SCHMIDT
Autres terrains de stage		
Anatomie pathologique	GM	Pr C. GODFRAIND
Anatomie pathologique	CJP	Pr F. PENAULT-LLORCA
Cancérologie	CJP	Pr X. DURANDO
Cancérologie	GM	Pr JO. BAY
Cancérologie digestive	HE	Dr M JARY
Cardiologie	GM	Pr P. MOTREFF
Dermatologie	HE	Pr M. D'INCAN
Endocrinologie	GM	Pr I. TAVERON
Génétique médicale pédiatrie	HE	Dr C. FRANCANNET
Génétique médicale	HE	Pr F. CORNELIS
Gériatrie	Cébazat	Dr C. LAHAYE
Gériatrie	Riom	Dr C. LAHAYE
Gériatrie	SSR L Michel	Dr C. LAHAYE
Gynécologie-Obstétrique	HE	Pr D. GALLOT
HDJ Pédiatrie	HE	Pr E. MERLIN
Hématologie	HE	Pr O TOURNILHAC
Hépatogastro-entérologie	HE	Pr A. ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Dr M. VIDAL
Maternité	HE	Pr E. MERLIN
Médecine du travail	UFR	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr M. ANDRE
Médecine Interne	HE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr B. BOYER
Médecine nucléaire	CJP	Pr F. CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr E. COUDEYRE
Médecine du sport	GM	Pr M. DUCLOS
Néonatalogie	HE	Pr E. MERLIN
Néphrologie	GM	Pr AE. HENG
Biologie Médicale	GM	Pr V SAPIN
Neurologie	GM	Pr M.L. FANTINI
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Onco-pédiatrie (SHOP)	HE	Pr J. KANOLD
Pédiatrie générale	HE	Pr E. MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	Pr J LACHAL
Pneumologie	GM	Dr C ROLLAND-DEBORD
Psychiatrie A	GM	Pr I. JALENQUES
Psychiatrie B	GM	Pr P.M. LLORCA
Radiologie	GM	Pr L. CASSAGNES
Radiologie	HE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr J. BIAU
Rhumatologie	GM	Pr A. TOURNADRE
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMC)	GM	Dr T. MATHEVON
Soins palliatifs	Cébazat	Dr V. GUASTELLA
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr J. SCHMIDT

ANNEXE 3 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2021/2022 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs DFASM3** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au moins 2 gardes.
- **Les redoublants DFASM1 ou 2** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au moins 6 gardes.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30 – 00h S : 13h30-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h 30	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée
Réanimation Centre Jean Perrin	L-V : 1 S : 1,5	L-V : 18h30-8h S : 13h30-8h	2	8h-8h	Rémunérée

(1) : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

ANNEXE : FICHE EVALUATION STAGES



DFASM1/2/3

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023 2024

VALIDATION STAGE HOSPITALIER

Nom de l'étudiant :

Responsable du stage :

Nom Service :

Hôpital :

Période de stage : du au

1. **Savoir être** (assiduité, ponctualité, relationnel) :/5
2. **Compétences au cours du stage** (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, acquisitions, qualité des services rendus...) : .../5
3. **Evaluation des compétences:**/10
 - Date de l'évaluation :
 - Nom du ou des évaluateurs(s) :
 - Commentaires :

Note :/20

Stage : validé non validé

Toute note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du stage.

En cas de non-validation :

MOTIF :

- Durée du stage complémentaire à effectuer :
- Dans mon service
- Dans un autre service

A.....,le.....

Signature de l'enseignant

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM Etudiant.es du second cycle des études médicales

Contacts :

Enseignant en charge des Relations Internationales :
M. le Pr Vincent Sapin
vincent.sapin@uca.fr
Bureau des Relations Internationales
ri.medpha@uca.fr
28 place Henri Dunant TSA 50400 63001 Clermont-Ferrand CEDEX 1.
Tél : 04 73 17 80 28

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encourage la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

- ~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand
- ~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.
- ~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant.e qui, à son retour, doit le valider.
- ~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (ni le CHU de Clermont-Ferrand) ne peut pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois. L'accord du chef de service dans lequel le stage sera commencé ou poursuivi à Clermont-Ferrand doit être obtenu.

Comment préparer votre stage ?

Etape 1 :

Le projet de stage

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux/celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) L'année d'étude pendant laquelle l'étudiant.e veut réaliser son stage.
- 2) S'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) Le lieu (pays, ville), la spécialité médicale, la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital est souhaitée.
- 4) L'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant.e.
- 5) **Une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant.e attend de cette expérience.
- 6) L'étudiant.e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage.
- 7) La position de l'étudiant.e, pour la période du stage, par rapport aux stages obligatoires et à ses dates de vacances et l'accord du(des) chef(s) de service de s'absenter du stage d'affectation pendant la période souhaitée.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre absence ne doit pas perturber le fonctionnement du service dans lequel vous devriez être en stage.

- 8) Un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 9) La souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement.
- 10) La prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **2 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'apporter votre projet en version papier au bureau des Relations Internationales en 2 exemplaires, au minimum 1 mois avant la date de la commission (communiquée via l'ENT)

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet.

Comment préparer votre stage ?

Etape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun.e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant.e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par votre établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Il faut les signatures originales (les signatures scannées sont acceptées en attente des signatures originales).

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs- Dr DYDYMSKI-tél : 04 73 75 00 70).
- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Comment valider votre stage ?

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

A son retour, l'étudiant.e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant.e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. (Mme DANIEL) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)
~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et du CHU. Les dates de présentation seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPÉTENCES**
Année universitaire 2023 - 2024

Diplôme d'État d'Ergothérapeute

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales: avis favorable le 18/09/2023
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

1^{ère} partie
1^{ère} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme d'étude pour les E1 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2022 (portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche) qui donne lieu à 2 parcours de formation : Portail Réadaptation et parcours Ecole.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
- L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

La présence des étudiants à tous les enseignements en Travaux Dirigés (TD) est obligatoire.

Le contrôle de la présence en TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées aux TD du semestre, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondants aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements obligatoires : TD en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées aux enseignements obligatoires sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, est décomptée.

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de quatorze à vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1800 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning sont proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1ère année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des 2 semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entraîne une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre de l'évaluation continue sont à remettre sur l'ENT dans le délai imparti.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage peut entraîner une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles.

La compensation est possible entre les UE dans un bloc et entre les blocs. Les deux semestres sont donc compensables entre eux.

En cas d'absence de l'étudiant à une évaluation continue, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note de l'évaluation continue.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à en 1^{ère} année avec le formateur référent. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première année en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Une interruption de formation pour les parcours école, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La direction de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 et considérant l'arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

Le bilan de stage réalisé et signé par le tuteur est également pris en compte.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 (Parcours Ecole);
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la Commission d'Attribution des Crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Elle est mise en place sous la responsabilité de la Direction de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

XI – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I qui était obligatoire et prévue dans notre décret de formation.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

2^{ème} partie
2^{ème} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme d'étude pour les E2 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2022 (portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche).

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 28 :

La présence des étudiants à tous les enseignements en Cours Magistraux (CM) et en Travaux Dirigés (TD) est obligatoire.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par le secrétariat pédagogique.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, est décomptée.

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

- 1° La formation théorique de 1800 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés
- 2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning seront proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des 2 semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre de l'évaluation continue sont à remettre sur l'ENT dans le délai imparti.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage pourra entrainer une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 10 S4 « Techniques de positionnement » et UE 11 S4 « Traitement orthétique » ;

En cas d'absence de l'étudiant à une évaluation continue, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note de l'évaluation continue.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les 2 dernières années de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement (TD) et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires. Deux formateurs de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail. Une étape d'évaluation intermédiaire du travail sera mise en place en fin de semestre 4 afin de valider l'avancée du travail individuel. D'autres étapes de validation des travaux seront mises en place lors de la 3^{ème} année.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

L'admission en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Les étudiants sont autorisés à passer en 3^{ème} année s'ils ont validé entre 45 et 60 crédits ECTS sur l'ensemble de l'année.

VI - REDOUBLEMENT

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Le redoublement est proposé pour les étudiants ayant validé entre 30 et 45 ECTS sur l'ensemble de l'année.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 2^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

2^{ème} année : 8 semaines

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Une interruption de formation pour les parcours école, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La direction de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 et considérant l'arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

Le bilan de stage réalisé et signé par le tuteur est également pris en compte.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 (Parcours Ecole) ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

Les étudiants ayant intégré la 2nd année d'ergothérapie via le Portail réadaptation doivent réaliser un stage de 4 semaines (= 4ECTS) en juillet de fin de 2nd année.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Concernant la validation du stage de 4 semaines réalisées par les étudiants issus du Portail Réadaptation et/ou en cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

3^{ème} partie
3^{ème} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme d'étude pour les E3 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2022 (portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche).

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010

L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

II – PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 28 :

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire, y compris lorsque ceux-ci sont organisés en distanciel (classe virtuelle par ex). Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par le secrétariat pédagogique.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation de la direction de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;

- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Article 30 :

« Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée. »

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1800 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés,

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning seront proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision du Conseil Pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux IV et V pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre de l'évaluation continue sont à remettre sur l'ENT dans le délai imparti.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1).

Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage pourra entrainer une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre (lorsqu'elle est prévue dans l'arrêté) en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

En cas d'absence de l'étudiant à une évaluation continue, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note de l'évaluation continue.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 17 « Législation, déontologie, éthique » et UE 18 S5 « Santé publique » ;

UE 21 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 19 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 24 S6 « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 25 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Compte tenu de la spécificité des études en ergothérapie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, seules des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants sur présentation de justificatif.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Un parcours individualisé est proposé avec les étudiants ayant des UE non validées lors des semestres des années antérieures.

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche, accompagné d'un maître de mémoire. Une formatrice de l'IUFE assure la coordination méthodologique de ce travail.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le directeur de mémoire et l'étudiant. Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. En octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en évaluation continue. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

V – SESSIONS DE RATTRAPAGE

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

VI – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La directrice de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII - STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 et considérant l'arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur.

A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

Le bilan de stage réalisé et signé par le tuteur est également pris en compte.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 (Parcours Ecole);
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute article 23.

IX- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En 3^{ème} année, les étudiants qui n'ont pas validé le semestre 5 en session 1, passent les sessions 2 organisées début mai. Une CAC de validation sera organisée fin mai pour leur permettre d'être présentés devant le Jury d'Attribution des Diplômes (JAD) session 1, organisé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS).

Le JAD valide le semestre 6 et le diplôme d'Etat. En cas de non validation en session 1, un JAD 2 est proposé courant septembre.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

En cas de non présentation au JAD, les étudiants seront présentés à la CAC du semestre 6 fin juin (semaine 25) pour la validation des UE du semestre 6.

X - ATTRIBUTION DU DIPLÔME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : création de la DREETS Auvergne Rhône Alpes.

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un pôle Service des Métiers Paramédicaux et du Social.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble.

Concernant le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration soit 144 ECTS;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation soit 36 ECTS

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ si elle est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de présentation au JAD en 1^{ère} et 2^{ème} session (non validation des semestres 3, 4 ou 5) ou qui ne sont pas reçus au Jury d'Attribution du Diplôme en 1^{ère} et 2^{ème} session, et qui ont acquis 30 crédits européens et plus, sont autorisés à redoubler après avis de la Commission d'Attribution des Crédits ou du Jury d'Attribution du diplôme.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 3^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

TABLEAU I
**1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 1
2023/2024**

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
<u>UE 2.1 Introduction à l'ergothérapie</u>	3	33					3	Marie GRILLON
<u>EC 1 Ergothérapie et sciences de l'occupation</u>	2,5	25	CM	14	Epreuve terminale QCM (Durée 30min)	Epreuve terminale QCM et/ou QROC (Durée 20min)	2,5	Marie GRILLON
			TD	11				
<u>EC 2 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</u>	0,5	8	CM	6	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	0,5	Marie GRILLON
			TD	2				
<u>UE 2.2 Anatomie</u>	1	12	CM	12	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	1	Charlotte LANHERS
			TD	0				
<u>UE 4.1 Simulation situation de handicap</u>	2	20	CM	0	Evaluation continue	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Marie GRILLON
			TD	20				
<u>UE 4.2 Ergonomie</u>	2	20	CM	16	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Romain DOMINGUES
			TD	4				
<u>UE 5.1 Méthodes de travail et TIC</u>	2	28	CM	10	Evaluation continue	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	2	David Sia (A confirmer)
			TD	18				
<u>UE 5.2 Sciences de l'éducation</u>	4	32	CM	20	Evaluation continue	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 45min)	4	A confirmer
			TD	12				
<u>UE 5.3 Psychologie</u>	4	36	CM	33	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	4	Florie MONIER
			TD	3				
<u>UE Anglais</u>	1,5	20	CM	0	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	1,5	Laure Line RIBAUD
			TD	20				
<u>Bloc mutualisé réadaptation</u> _voir maquette LSPS - PSPortail Réadaptation	10,5	113	CM	113	Epreuves Terminales	Epreuves Terminales	10,5	
			TD	0				
TOTAL	30	358						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU II

**1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2*
2023/2024**

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coefficient UE	
UE 2.3 Dysfonctionnements de l'appareil squelettique et des systèmes nerveux, sensoriels et tégumentaires	4	43	CM	43	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ ou QROC (durée 30min)	4	Charlotte LANHERS
			TD	0				
UE 2.4 Méthodes et techniques d'évaluation	5	53,5	CM	14	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	39,5				
UE 2.5 Techniques de rééducation et de réadaptation et Aides Techniques de compensation**	6	70	CM	38	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 1h) + Evaluation Continue 10%	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	6	Marie GRILLON
			TD	32				
UE 2.6 cycles de vie et occupations**	5	45	CM	8	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 45min) + Evaluation Continue 10%	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	37				
UE 4.3 Modèles conceptuels	1	6	CM	0	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 20 min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 15 min)	1	Anne Cécile LARRICQ
			TD	6				
UE 4.4 Anatomie et sciences du mouvement	5	47	CM	39	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Charlotte LANHERS
			TD	8				
UE Stage Professionnel	4	4 semaines		Cf. pages 7 & 8			Marie Grillon	
TOTAL	30	264.5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

** UE 2.5 Techniques de rééducation et réadaptation et aides techniques : Evaluation continue = Assiduité et travail personnel de l'étudiant. Une absence injustifiée ou travail non fait en ED conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de 2 absences injustifiées et/ou travail non fait au cours du semestre, l'étudiant est considéré comme « défaillant »

TABLEAU III

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 3*
2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
<u>UE 1 Dysfonctionnements cognitif et psychique</u>	7	69	CM	68	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h30)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 1h)	7	Psychiatre (A trouver) /Formatrice IUFE
			TD	1				
<u>UE 2 Dysfonctionnement de l'appareil musculo squelettique et des systèmes nerveux</u>	2	23	CM	23	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Formatrice IUFE/ Maxime GROLIER
			TD	0				
<u>UE 3 Psychologie et développement psychomoteur</u>	2	27.5	CM	18,5	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 30min)	2	Formatrice IUFE
			TD	9				
<u>UE 4 Outils du projet d'intervention</u>	5	50	CM	30	Evaluation continue	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Anne-Charlotte HABRIAL / formateur IUFE
			TD	20				
<u>UE 5 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement</u>	3	32	CM	14	Evaluation continue	Epreuve terminale	3	Formatrice IUFE
			TD	18				
<u>UE 6 Unité d'intégration</u>	2	20.5	TD	20.5	Epreuve terminale	Epreuve terminale	2	Formatrice IUFE
<u>UE 7 Anglais professionnel</u>	1	10	TD	10	Evaluation continue	Epreuve terminale	1	Katherine GOODWIN
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	80	8 semaines		Cf. pages 15			Marie GRILLON
TOTAL	30	314,5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU IV

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*
2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE		
<u>UE 8 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique</u>	1.5	21	CM	21	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 30min)	1.5	Maxime GROLIER / Formatrice IUFE	
			TD	0					
<u>UE 9 Techniques de rééducation et de réadaptation</u>	6.5	65	CM	27	Epreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 2h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	6.5	Formatrice IUFE	
			TD	38					
<u>UE 10 Techniques et outils de positionnement</u>	2	29	CM	6	Evaluation continue	Epreuve terminale	2	Jérémy GANDON	
			TD	23					
<u>UE 11 Traitement orthétique</u>	2.5	31	CM	3	Evaluation continue	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2.5	Formatrice IUFE	
			TD	28					
<u>UE 12 Méthodologie de projet en interprofessionnalité</u>	1.5	18	CM	8	Evaluation continue	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Camille CHEZE	
			TD	10					
<u>UE 13 Unité d'intégration</u>	1.5	19,5	TD	19,5	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Formatrice IUFE	
<u>UE 14 Méthodes de recherche</u>	2	25	CM	4	Épreuve terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Formatrice IUFE	
			TD	21					
<u>UE 15 Anglais professionnel</u>	1	18	TD	18	Evaluation continue	Epreuve Terminale	1	Katherine GOODWIN	
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	80	8 semaines		Cf. Page 15		8		
<u>2nd Année PORTAIL READAPTATION</u>	<u>UE STAGE PROFESSIONNEL PORTAIL READAPTATION</u>	4	40	4semaine		Cf. Page 15		4	
<u>2nd année PARCOURS ECOLE</u>	<u>UE LIBRE PARCOURS ECOLE</u>	4	40	TD	40	Selon UE libre	Selon UE libre	4	Selon UE libre
TOTAL	30	298,5							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU V

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE 2023/2024 - SEMESTRE 5*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
<u>UE 17 Législation, déontologie et éthique</u>	3	37	CM	33	Epreuve Terminale Durée 1h30	Epreuve Terminale Durée 30min	3	Jérémy GANDON
			TD	4				
<u>UE 18 Santé publique</u>	2	22	CM	10	Epreuve Terminale Durée 2h	Epreuve Terminale Durée 30min	2	Frank PIZON
			TD	12				
<u>UE 19 Pédagogie</u>	2	34	CM	14	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Mikaël Jury
			TD	20				
<u>UE 20 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</u>	2	40	CM	28	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Camille CHEZE / Jérémy GANDON
			TD	12				
<u>UE 21 Initiation à la démarche de recherche</u>	2	35	CM	18.5	Evaluation continue	Epreuve Terminale	2	Jérémy GANDON
			TD	16.5				
<u>UE 22 Anglais professionnel</u>	3	18	TD	18	Evaluation continue	Epreuve Terminale	3	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 23 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information</u>	5	27	TD	27	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Jérémy GANDON
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	80	8 semaines		Cf. pages 25 & 26			Jérémy GANDON
TOTAL	30	295						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VI

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE 2023/2024 - SEMESTRE 6*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
<u>UE 24 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité</u>	2	24	CM	18	Épreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	6				
<u>UE 25 Initiation à la démarche de recherche</u>	2	20.5	CM	1.5	Épreuve Terminale : Dossier à rendre (Poster du mémoire)	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	19				
<u>UE 26 Anglais professionnel</u>	2	20	TD	20	Evaluation continue		2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 27 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche</u>	10	43	CM	5.5	Épreuve Terminale : Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	Épreuve Terminale Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	10	Jérémy GANDON
			TD	37.5				
<u>UE 28 Unité complémentaire</u>	3	61	CM	9	Épreuve Terminale Présentation Orale (10 de présentation – 10 min d'échange)	Épreuve Terminale Dossier à rendre	3	Jérémy GANDON
			TD	52				
<u>UE 29 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité</u>	2	24	CM	10	Evaluation continue	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Cassandra DELORME (A confirmer)
			TD	14				
<u>UE 30 Gestes et soins d'Urgence</u>	1	21	CM	6	Evaluation continue : épreuves pratiques	Evaluation continue : épreuves pratiques	1	Alexandre LAUTRETTE
			TD	15				
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	80	8 semaines		Cf. pages 25 & 26			Jérémy GANDON
TOTAL	30	293.5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VII

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE
2023/2024**

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	01/09/2023	02/01/2024	Semaines 49 et 50	Semaines 17 et 18	Semaines 17 et 18	Semaines 24 et 25
2 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	28/08/2023	29/01/2024	Semaine 3	Semaine 15	Semaine 27	Semaine 28
3 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	28/08/2023	29/01/2024	Semaine 3	Semaine 23	Semaine 19	Semaine 28 et 35